

Pétitions

LA LOI SUR LA RADIODIFFUSION

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications) demande à présenter le projet de loi C-136, concernant la radiodiffusion et modifiant certaines lois en conséquence et concernant la radiocommunication.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser la ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

● (1110)

PÉTITIONS

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Anthony Roman (York-Nord): Monsieur le Président, la semaine dernière, Theresa Scaini, Carmen Lopez et Warren Ho, trois élèves de l'école secondaire St. Robert de Thornhill, en Ontario, sont venus à Ottawa me demander de présenter cette pétition à la Chambre des communes. La pétition porte les signatures de 3 496 personnes de ma circonscription. Les pétitionnaires veulent faire part de leur inquiétude à tous les députés, et puisque le Code criminel du Canada ne prévoit plus aucune protection pour l'enfant à naître et qu'il incombe au gouvernement fédéral de préserver la vie de tous ses citoyens, ils prient humblement le Parlement d'adopter une loi qui garantira à tous les Canadiens leur droit à la vie, depuis la conception jusqu'à leur mort naturelle.

[Français]

ON DEMANDE DE GARDER À DIX SEMAINES LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Charles Hamelin (Charlevoix): Monsieur le Président, conformément à l'article 106 du Règlement, je désire déposer une pétition provenant de 3 000 travailleurs et travailleuses de la circonscription de Charlevoix. Les gens de Charlevoix sont extrêmement satisfaits de la performance et du climat économique qui existent dans ma circonscription, à tel point que le taux de chômage n'a jamais été aussi si bas depuis 10 ans. Malheureusement, monsieur le Président, ceci a comme conséquence d'augmenter le nombre de semaines requises pour être admissible à l'assurance-chômage. Or, comme 25 p. 100 de cette main-d'oeuvre dépend des prestations d'assurance-chômage, parce que ce sont des travailleurs saisonniers, je demanderais humblement à cette Chambre d'endosser le principe de garder à 10 semaines seulement ce qu'il faut pour être admissible à l'assurance-chômage.

C'est une circonscription magnifique qui dépend des travailleurs saisonniers et je demande donc, monsieur le Président, que cette Chambre adopte le principe général de 10 semaines pour être admissible à l'assurance-chômage. C'est la volonté de

3 000 travailleurs et travailleuses de la circonscription de Charlevoix.

[Traduction]

LA PROTECTION DES DROITS DES ENFANTS À NAÎTRE

M. Fred King (Okanagan—Similkameen): Je vous remercie, monsieur le Président. J'ai l'honneur de présenter une pétition signée par quelque 450 électeurs d'Okanagan—Similkameen, qui souhaitent exprimer leur profonde inquiétude au sujet de la question qui les préoccupe le plus, celle de l'avortement. Ils demandent que la Chambre rédige immédiatement une mesure législative visant à garantir qu'aucune personne à naître ne soit privée du droit à la vie sauf lorsqu'une intervention médicale est nécessaire pour sauver la vie de la mère. Et, comme il se doit, vos pétitionnaires prient humblement.

[Français]

ON DEMANDE DE GARDER À DIX SEMAINES LA PÉRIODE D'ADMISSIBILITÉ AUX PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): Monsieur le Président, il est de mon devoir de vous présenter des pétitions qui déplorent le fait que la période d'admissibilité à l'assurance-chômage, dans le Sud-Est du Nouveau-Brunswick, est passée de 10 à 16 semaines, et surtout lorsque le taux de chômage dans la région rurale du Sud-Est est de plus de 26 p. 100.

A ces causes, les gens de Rexton, de Richibouctou Village, de Pointe-Sapin, de Bouctouche, de Sainte-Anne-de-Kent et de Cocagne prient humblement que le Parlement effectue les changements nécessaires pour faire en sorte que la période d'admissibilité reste à 10 semaines.

LES DÉDUCTIONS FISCALES APPLICABLES AUX HABITANTS DU NORD

M. Fernand Robichaud (Westmorland—Kent): J'ai aussi, monsieur le Président, d'autres pétitions venant de gens du Nouveau-Brunswick.

[Traduction]

Ces gens estiment faire l'objet de discrimination, puisqu'ils n'ont pas droit aux dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord. Ces pétitionnaires proviennent de North Head, de Castalia et de Grand Manan au Nouveau-Brunswick, ainsi que de Grand Arbour, Ingleshead et Woodward's Cove. Ils prient humblement le Parlement de permettre que leurs localités du Nouveau-Brunswick soient admissibles au programme de dégrèvements fiscaux accordés aux habitants du Nord.

Une voix: Après les heures d'affaires seulement.

[Français]

OPPOSITION AU PLAN DE LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, je voudrais moi aussi déposer une pétition, qui est signée par une trentaine de personnes de la circonscription électorale de Laval-des-Rapides, demandant humblement que le Parlement rejette le plan de la Société canadienne des postes et enjoigne à celle-ci de livrer le courrier prioritaire, les envois recommandés, la poste certifiée, les colis, au 550 boul. Henri-Bourassa Ouest, et non au 10005 Saint-Laurent.